Image not found or type unknown

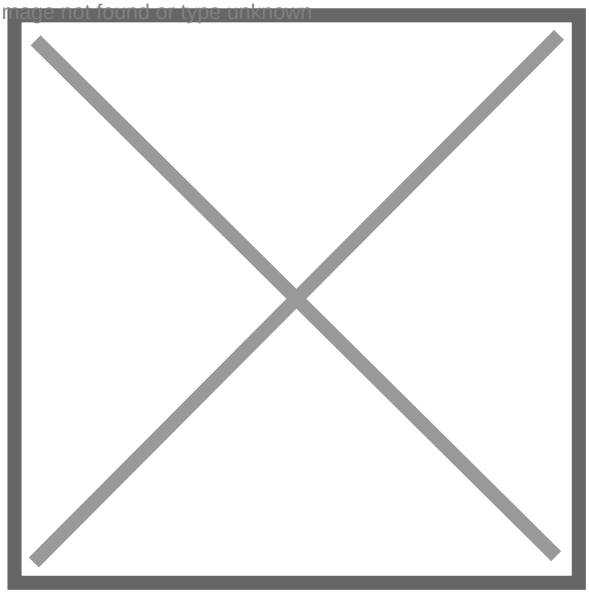

# Exhumation d un cours sans l avis de son conjoint

Par **baboudu42**, le **23/09/2013** à **21:13**

bonsoir,

Mon pere a ete veuf lorsque j avais 2 ans. Il s est remarié avec ma belle mere (qui avait deja 3 enfants) et se sont mariés. Elle est decedee il y a 5 ans et a ete enterré selon ses volontés dans le cimetiere de son choix. Hors ses enfants viennent de la faire exhumer il y a pas longtemps pour la mettre dans le caveau de ses parents dans un autre cimetiere tout cela sans demandé l avis a mon pere avec qui elle est restee mariee 33 ans !!!!!! Ont ils le droit et sinon que doit on faire pour faire estimer le prejudice causé a mon pere qui a 84 ans et qui a appris çà par hasard en se rendant au cimetiere ou elle etait censée etre depuis 5 ans ? Aider moi a trouver des reponses !!!!

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés